



COTA



COTA

Rue de la Révolution, 7, Omwentelingsstraat

# POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

VALIDEE PAR LE CA EN DATE DU 13 FEVRIER 2025





**Cota asbl**

Rue de la Révolution 7-1000 Bruxelles-BELGIQUE

Tél. : +32 02 218 18 96 [www.cota.be](http://www.cota.be)

TVA: BE0420280412 - Banque: BE91 0680 7773 1076

« Registre des personnes morales de Bruxelles

# TABLE DES MATIERES



1	INTRODUCTION .....	4
2	MOBILITE .....	4
3	DECHETS .....	5
4	EAU .....	7
5	ENERGIE.....	8
6	ACHATS.....	9
7	ESPACES VERTS .....	9
8	QUALITE DE L’AIR .....	9
9	INTEGRATION DE L’ENVIRONNEMENT DANS LES ACTIVITES DE L’ORGANISATION .....	10
10	ORGANISATION .....	10

# 1 INTRODUCTION

Fidèle à sa mission et aux valeurs qu'il promeut, le Cota s'engage en tant qu'organisation à réduire l'impact de son activité sur l'environnement et à promouvoir un environnement de travail sain pour ses employé-e-s.

Le 11 janvier 2023, le Cota a entamé la procédure de labellisation Ecodyn délivré par la Région de Bruxelles-Capitale. Le label vise à encourager tous types de structures à améliorer leurs performances environnementales en adoptant des pratiques plus durables et plus respectueuses de l'environnement: gestion des déchets, consommation d'énergie et d'eau, mobilité durable, gestion des achats, sensibilisation des employés, etc. En décembre 2023, l'équipe a été informée de l'octroi de 3 étoiles<sup>1</sup> (le maximum) au label.

Le défi pour les années à venir est de poursuivre les efforts et d'aller plus loin dans l'exercice des bonnes pratiques.

Pour ce faire, il a élaboré une politique environnementale en utilisant le référentiel du label Entreprise Eco dynamique de la région de Bruxelles-Capitale. Elle s'articule autour des axes suivants :

- Mobilité
- Déchets
- Eau
- Energie
- Achats
- Espaces verts
- Qualité de l'air
- Intégration de l'environnement dans les activités de l'organisation
- Organisation

Pour chacun des axes mentionnés ci-dessus, le document indique l'objectif qui est poursuivi et les actions qui ont déjà été réalisées. Le Cota élabore chaque année un plan d'actions dans lequel figurent des actions destinées à poursuivre les efforts déjà entrepris en matière de protection de l'environnement. Il est suivi de manière trimestrielle.

## 2 MOBILITÉ

Le Cota a pour objectif de réduire l'impact environnemental des déplacements de ses salariés et des prestataires avec lesquels il travaille.

En ce qui concerne les salariés, il promeut le recours au télétravail autant que possible et l'utilisation de modes de transport écologiques. Ainsi pour les déplacements domicile-lieu de travail, il rembourse les frais de transport en commun ou les frais d'utilisation des vélos. Un parking vélo sécurisé est à disposition des salariés et des visiteurs.

Les locaux du Cota sont situés en centre-ville et faciles d'accès en transports en commun ou à vélo. Un plan d'accès multimodal (en voiture, train, transport en commun, vélo, piéton) ainsi que les

---

<sup>1</sup> <https://www.ecodyn.brussels/sitelabel/cota-collectif-dechanges-pour-la-technologie-appropriee/>

fréquences de transports en commun (lignes, arrêts, fréquences, itinéraires, tarifs, etc.), est diffusé sur notre site internet.

Pour les déplacements professionnels, le Cota privilégie aussi bien pour ses salariés que pour ses prestataires le train plutôt que l'avion quand cela est possible et fait sens (par exemple pour les trajets courts ou quand la durée porte à porte est quasi équivalente en train et en avion).

D'autre part, afin de limiter les déplacements, le Cota privilégie autant que possible l'utilisation de la visio-conférence et les réunions en ligne. Les bureaux du Cota sont équipés d'une salle de réunion dotée du matériel nécessaire (poste téléphonique dédié, connexion internet, vidéoprojecteur et mur blanc pour faciliter la tenue de visio-conférence).

### 3 DÉCHETS

Le Cota est résolu à mettre en place une gestion responsable des déchets et à limiter leur production.

Conformément à la législation, il opère un tri sélectif. Les bureaux sont équipés de poubelles de tri. Chaque employé dispose entre autres de deux poubelles distinctes pour opérer lui-même, à la base, le tri entre déchets papier/cartons et autres types de déchets.

Les déchets chimiques sont pour leur part traités séparément (piles/batteries, cartouches, d'encre, ampoules, aérosols, etc.).

Afin de limiter la quantité de déchets, le Cota met à disposition de ses employés de la vaisselle réutilisable. Il n'y a pas d'usage de vaisselle jetable (assiettes, barquettes et couverts en plastique, carton ou aluminium). Il encourage son personnel à utiliser des lunch box pour le repas de midi. Une affiche est placardée à côté de la porte d'entrée pour que le personnel s'en rappelle à chaque sortie.

Il s'engage également à réduire la consommation de papier. Les rapports, les contrats et les CV des experts ne sont quasiment plus jamais imprimés.

Les ordinateurs sont paramétrés en mode impression automatique recto/verso afin d'utiliser moins de papier. Des bacs réservés pour le papier-brouillon sont mis à disposition du personnel.

Enfin, une affiche invitant à ne pas imprimer est disposée juste au-dessus de l'imprimante et sur les postes de certains collaborateurs ayant plus tendance à imprimer, en guise de pense-bête.



Nous suivons notre consommation de feuilles de papier et son évolution annuelle.

Un outil de suivi de la quantité des déchets (par catégories) est en place et complété régulièrement.

**En cas d'organisation par le Cota d'événements** avec catering, nous demandons systématiquement aux participants de s'inscrire aux événements afin d'estimer les quantités de nourriture nécessaires et demander une confirmation de présence au catering aux participants 5 à 10 jours avant l'événement. En cas de surplus, ils sont donnés aux collègues et/ou participants de manière structurelle.

**Concernant les fournitures de bureaux**, nous leur donnons une seconde vie en favorisant le réemploi (don à des associations, des écoles, des entreprises d'économie sociale, revendre sur un marché seconde main).

Nous sensibilisons notre personnel sur la thématique des déchets en organisant plusieurs fois par an des « donneries » entre membres du personnel (de manière ad hoc)

Nous renonçons aux gadgets, matériels de promotion et cadeaux de fin d'année non durables (en plastique, à piles, qui génèrent des déchets et de la consommation de ressources)

**Concernant le café**, nous disposons d'une machine à grains alimentée à l'eau du robinet.



**COTA asbl**  
Rue de la révolution, 7  
1000 Bruxelles  
Tel. +32 2 219 19 96

### LES 5 BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE D'IMPRESSIION RESPONSABLE

1. Aperçu avant impression
2. Recto/verso et Noir et Blanc par défaut
3. Format réduit : 2 pages par feuille
4. Impression avec économie d'encre
5. Secouer le toner si la cartouche est vide

## 4 EAU

Le Cota a pour objectif de réduire sa consommation d'eau grâce à un entretien régulier et à la modernisation de ses installations. Ceci doit permettre d'éviter les fuites et de limiter le débit d'eau.

Le nettoyage est externalisé mais nous vérifions trimestriellement le respect des conditions du contrat avec la société extérieure de nettoyage : la nature des produits utilisés, le dosage des produits, les conditions de stockage, le comportement du personnel de nettoyage, etc.

**Nous disposons d'un outil de suivi de** la quantité d'eau de distribution consommée sur le site et son évolution annuelle et sensibilisons le personnel à l'utilisation rationnelle de l'eau via une campagne d'affichage au-dessus de l'évier de la cuisine.



## 5 ENERGIE

Le Cota veille à limiter sa consommation d'énergie.

Afin de permettre les investissements en économie d'énergie, le Cota a créé une asbl immobilière, CIMES asbl, à laquelle il a transféré son bâtiment. Les liens existants entre les deux organisations permettent au Cota d'influer sur les investissements réalisés par CIMES.

Cette opération a permis d'effectuer les investissements suivants :

- Installation de lampes à LED ayant une bonne performance énergétique dans les bureaux ;
- Installation d'un éclairage équipé d'un détecteur de présence dans les parties communes ;
- Pose de doubles vitrages ;
- Réfection de la toiture.

Les employés ont également été sensibilisés à éteindre l'éclairage, les appareils, les écrans et le chauffage lors des périodes de non-activité ou d'inoccupation des locaux. Les postes informatiques se mettent automatiquement en veille après un laps de temps.

Enfin, le free cooling est utilisé pour refroidir les locaux notamment le serveur.

Un audit énergétique du bâtiment qui accueille les locaux du Cota a été réalisé sur site en 2021.

Un outil de suivi de la consommation d'électricité est mis en place et suivi annuellement.

Notre personnel est régulièrement sensibilisé à la température des locaux et à l'utilisation rationnel de l'éclairage via notamment une campagne d'affichage près des interrupteurs.





## 6 ACHATS

Le Cota s'engage à favoriser autant que possible les achats éco-responsables en privilégiant notamment les produits de seconde main et/ou qui répondent à des critères écologiques (produits locaux, labellisés et bios).

Le Cota a ainsi recours à des postes de travail reconditionnés. Pour les impressions internes ordinaires, il utilise uniquement du papier issu de forêts gérées durablement dont le grammage est inférieur ou égal à 80 g/m<sup>2</sup>. Par ailleurs, les dispositions suivantes sont prises de manière ad hoc :

- Choisir des fournisseurs qui possèdent une reconnaissance pour leurs bonnes pratiques environnementales ou une reconnaissance de management environnemental.
- Choisir du mobilier de seconde main, nous consultons régulièrement le site [Fin Shop Circular](#) plateforme de dons de mobilier de bureau lancé par le SPF Finances.
- Choisir des imprimantes, photocopieurs et scanners ayant un label Ange Bleu OU Nordic Swan OU Energy Star OU TCO.
- Pour tous les petits consommables disponibles pour le personnel ou les visiteurs (thé, café, etc.), choisir une gamme de produits certifiés biologiques.
- Choisir du savon pour les mains écologique, c'est-à-dire un savon fabriqué à 100% avec des substances naturelles ou qui possède un label écologique (Ecolabel européen, Nordic Swan, Ecocert, Ange Bleu, NF Environnement, ou équivalent).
- Nous utilisons des papiers toilettes certifiés PEFC, Gestion responsable des ressources forestières.

## 7 ESPACES VERTS

Le Cota veille à protéger la nature et à préserver la biodiversité.

Les bureaux du Cota disposent d'un jardin. Pour l'entretien de celui-ci, le Cota a recours à des solutions naturelles ou écologiques ou des méthodes manuelles et proscrit l'usage de produits phytopharmaceutiques.

Certaines de nos vitres réfléchissantes sont équipées d'autocollants d'oiseaux pour réduire l'incidence des surfaces vitrées sur l'avifaune.

## 8 QUALITÉ DE L'AIR

Le Cota est attentif à la qualité de l'air.

Des plantes ont été installées dans les bureaux afin d'améliorer la qualité de l'air et l'environnement de travail.

Les fenêtres situées côté jardin sont régulièrement ouvertes au cours de la journée afin de renouveler l'air.

Les peintures synthétiques à faible teneur en COV ou sans COV, et dont le niveau de toxicité est moindre, ont été utilisées pour repeindre les bureaux.

## 9 INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION

Le Cota a pour objectif de promouvoir la prise en compte des questions environnementales dans les activités et prestations qu'il réalise. A cet effet, il entend développer des outils spécifiques destinés à une meilleure prise en compte de l'environnement dans les programmes et projets.

La sensibilisation et la formation des personnels font également partie des actions entreprises pour favoriser la prise en compte de l'environnement dans les activités du Cota.

## 10 ORGANISATION

Au niveau de l'organisation, le Cota s'engage à mobiliser des ressources dédiées aux questions environnementales.

Un référent environnement est responsable de la mise en œuvre de la politique environnementale du Cota. Il est chargé d'élaborer un plan d'actions annuel qui est discuté avec l'équipe salariée et validé par le conseil d'administration.

Le plan d'actions détermine les actions qu'entend mener le Cota pour mettre en œuvre sa politique environnementale et le budget alloué à la mise en œuvre de ces actions. Si la politique environnementale a un coût, elle doit aussi permettre au Cota de faire des économies et de réduire ses dépenses.

Il est prévu d'évaluer la politique environnementale tous les trois ans.